



PENSION ALIMENTAIRE REFUSEE PAR MON EX CONCUBINE

Par **caullet david**, le **15/02/2017** à **21:31**

Bonjour,

Je suis séparé de ma compagne (nous n'étions pas mariés), et je suis dans l'attente que le juge détermine le montant de la pension alimentaire pour ma fille.

En attendant, je tiens à verser chaque mois un chèque au titre de cette pension pour contribuer à son éducation et ses besoins.

Mon ex compagne refuse cette pension, pour je crois tenter de faire croire que je refuse de la payer.

J'ai ce mois recouru à un huissier pour lui remettre cette pension.

Je ne sais que faire et ignore s'il existe une procédure en pareil cas.

Puis je verser chaque mois sur un compte au nom de ma fille cette pension alimentaire jusqu'à l'officialisation par le juge de son montant ?

Puis je demander à un huissier jusqu'à cette date de conserver chaque pension mensuelle ?

Je ne peux me permettre de payer chaque mois l'huissier pour remettre à mon ex concubine cette pension car je suis en dossier de surendettement auprès de la banque de France et ne peux en aucun cas dépenser le moindre à fonds perdus.

Merci pour votre réponse.

D. CAULLET

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **22:52**

Bonjour,

Il y a aussi la solution du virement à condition d'avoir le RIB.

Sinon, un compte au nom de votre fille, provisoirement pour prouver votre bonne intention.

Mais le juge peut vous dire comment faire et/ou vous aider à la faire accepter.